

Cote du document:	<u>EB 2006/89/R.16/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>13 a) i)</u>
Date:	<u>14 décembre 2006</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt au Burkina Faso pour le

Projet d'appui aux filières agricoles

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session
Rome, 12-14 décembre 2006

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Norman Messer

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2738
courriel: n.messer@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

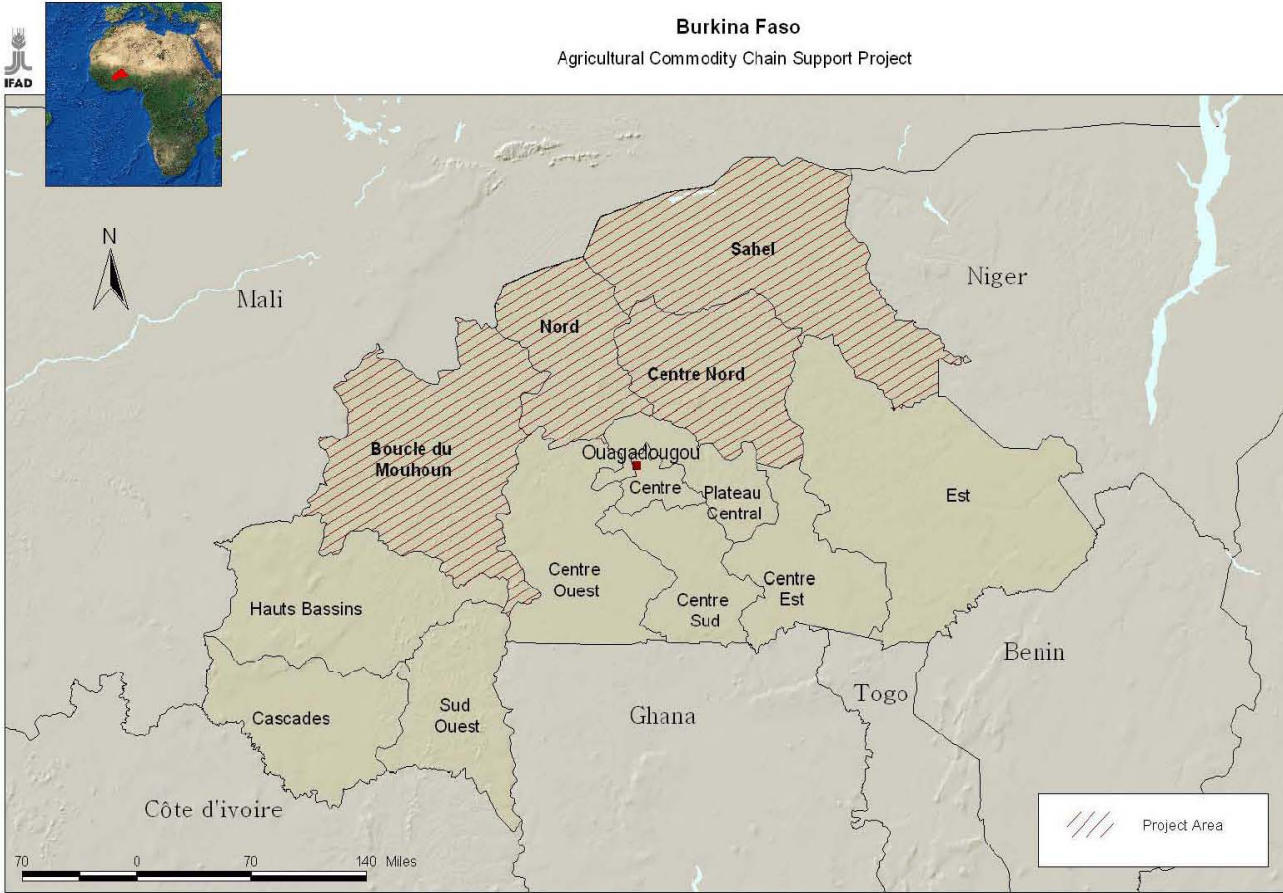
Sigles et acronymes	ii
Recommandation d'approbation	iii
Carte de la zone du projet	iv
Résumé du prêt	v
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Le prêt	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages, justification économique et financière	4
I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
GIE	Groupement d'intérêt économique
SDR	Stratégie de développement rural
S&E	Suivi et évaluation
UCP	Unité de coordination du projet

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt au Burkina Faso pour le Projet d'appui aux filières agricoles, telle qu'elle figure au paragraphe 35.



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Burkina Faso

Projet d'appui aux filières agricoles

Résumé du prêt

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	Burkina Faso
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
Coût total du projet:	16,86 millions de USD
Montant du prêt du FIDA:	9,35 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,83 millions de USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de 0,75% l'an
Contribution de l'emprunteur:	2,49 millions de USD
Contribution des bénéficiaires:	0,54 million de USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervisé directement par le FIDA

Proposition de prêt au Burkina Faso pour le Projet d'appui aux filières agricoles

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Les cinq filières agricoles que doit appuyer le projet proposé (niébé, sésame, viande caprine et ovine, volaille et oignons) offrent d'importantes possibilités de développement pour les ruraux pauvres. Compte tenu des perspectives prometteuses qui se dessinent en ce qui concerne l'accès aux marchés et aux nouvelles technologies, le niveau des prix à la ferme et celui des marges bénéficiaires pour les acteurs ruraux pauvres en aval de la production, un appui à ces filières est approprié et vient à son heure. Le marché intérieur est dynamique, et le processus d'intégration régionale s'accélère. Grâce à l'appui aux filières fourni par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et l'Union économique et monétaire ouest-africaine, un nombre croissant de produits agricoles peuvent maintenant être plus facilement exportés. Le Burkina Faso est particulièrement bien placé pour tirer avantage de cet environnement économique régional puisqu'il a une frontière commune avec six autres pays.

B. Le prêt

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde au Burkina Faso un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de 9,35 millions de DTS (équivalent approximativement à 13,83 millions de USD) pour aider à financer le Projet d'appui aux filières agricoles. Le prêt aura une échéance de 40 ans, avec un différé d'amortissement de 10 ans et une commission de service de 0,75% par an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. Le montant des ressources alloué au Burkina Faso tel qu'il a été défini par le SAFP s'établit à 6 525 115 USD annuellement, soit 19 575 345 USD sur les trois années du cycle SAFP. Ce projet est le premier du cycle SAFP en cours et le montant du prêt, qui est de 13,83 millions de USD, est loin d'atteindre le montant fixé pour la période triennale.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. La capacité du Burkina Faso d'assurer le service de sa dette extérieure est acceptable. En 2004, la dette représentait 23% du revenu national brut (RNB). Le ratio du service de la dette totale en pourcentage du RNB qui est en légère progression, de 1,1% en 1990 à 1,2% en 2004, est plus faible que dans la plupart des autres pays de la région. Le Burkina Faso a reçu neuf prêts du FIDA d'un montant total de 117,1 millions de USD depuis 1981. Les décaissements annuels au titre de l'ensemble des projets en cours dans le pays sont en moyenne de 0,99 million de DTS, avec un taux de décaissement annuel moyen de 11,5%. Le Burkina Faso reçoit environ deux prêts tous les trois ans. Le montant moyen des prêts accordés au cours des 10 dernières années a été de 12,7 millions de USD. Le gouvernement s'est acquitté de manière exemplaire de ses obligations de remboursement vis-à-vis du FIDA.

Flux des fonds

5. Un compte spécial sera ouvert dans une banque commerciale à Ouagadougou pour permettre l'acheminement régulier des fonds. Dès l'entrée en vigueur du prêt et sur demande de l'emprunteur, le FIDA effectuera sur ce compte un dépôt initial, et le réapprovisionnera conformément aux règles en vigueur au FIDA. Un compte de projet en francs CFA sera ouvert auprès d'une banque commerciale à Ouahigouya,

ayant l'agrément du FIDA, et sera géré par l'unité de coordination du projet (UCP). Le gouvernement déposera ses contributions sur ce compte selon un calendrier annuel agréé.

Modalités de supervision

6. Le projet sera supervisé directement par le FIDA qui sous-traitera au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets les aspects fiduciaires de l'administration du prêt.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. La disposition prévue que l'on indique ci-après est destinée à renforcer les aspects du prêt du FIDA relatifs à la gouvernance: liberté sera donnée aux secteurs public, privé et associatif de concourir pour l'octroi des contrats de mise en œuvre du projet.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le projet ciblera 1 000 groupements d'intérêt économique (GIE): 800 groupements de producteurs et 200 groupements de transformateurs et de commerçants. Il renforcera également 30 organisations faitières. Au total, 20 000 ménages bénéficieront des activités du projet. Les groupes cibles sont les suivants: i) agriculteurs, pasteurs, migrants, travailleurs dans la petite transformation et la commercialisation, entrepreneurs locaux et autres micro-acteurs en amont ou en aval des cinq filières ciblées; ii) groupes vulnérables (exposés à l'insécurité alimentaire), spécialement les jeunes et les femmes; et iii) organisations paysannes et professionnelles, groupes de femmes et secteur privé.

Méthode de ciblage

10. L'on utilisera une combinaison de mécanismes d'autociblage, en dynamisant l'approche «filière» pro-pauvres du projet (intégration verticale) au moyen d'une approche spatiale (intégration horizontale) visant à atteindre les groupes les plus vulnérables. L'autociblage comportera: i) le choix de filières pro-pauvres dans lesquelles les groupes ruraux les plus pauvres trouvent ou peuvent trouver une place; ii) un appui aux institutions collectives locales génératrices de revenus (GIE) plutôt qu'aux initiatives individuelles; et iii) la promotion de technologies pro-pauvres adaptées aux besoins spécifiques des petits producteurs, transformateurs et micro-entrepreneurs. L'approche «filière» pro-pauvres et le ciblage spatial comprendront plusieurs étapes successives soigneusement graduées visant à donner aux pauvres la liberté dont ils auront besoin (sous forme de temps, de ressources, d'expertise, de possibilités d'échange et d'interaction, etc.) pour pouvoir devenir durablement des participants actifs des filières.

Participation

11. Les GIE participeront à la préparation des microprojets et à la sélection des prestataires de services pour ces microprojets. Les GIE pourront être désignés comme acheteurs, comme agents d'exécution, ou se voir confier la fourniture de biens et services ou l'exécution de travaux, sous la supervision d'agents de terrain et de l'UCP locale. L'un des deux ateliers d'apprentissage et d'innovation qui seront organisés chaque année prévoit la participation active des bénéficiaires du projet à l'évaluation des progrès réalisés et des problèmes rencontrés. Des ateliers spéciaux de suivi-évaluation (S&E) participatif seront organisés au cours de la troisième et de la sixième année pour examiner les questions plus à fond et fournir l'occasion

d'introduire des modifications stratégiques et opérationnelles importantes si elles sont jugées souhaitables (concernant par exemple le choix des filières à appuyer, l'incidence des tendances d'évolution des prix, les «microchaînes» à inclure éventuellement, de nouvelles zones d'intervention à ajouter ou d'anciennes zones où l'on cesserait d'intervenir, de nouveaux créneaux, et la justification d'une fondation nationale à créer pour le développement des filières.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. L'objectif de développement du projet est de réduire la pauvreté rurale en améliorant l'accès des ruraux pauvres aux marchés porteurs. Ses objectifs spécifiques sont: i) développer les liens entre les groupes cibles et les autres acteurs des filières; ii) renforcer les capacités des membres des groupes cibles et de leurs organisations; et iii) améliorer l'accès des ruraux pauvres aux investissements productifs et aux services de commercialisation.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. En assumant le rôle de chef de file dans le développement des filières niébé et sésame dans le contexte de la Stratégie de développement rural (SDR) et du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) du Gouvernement, le FIDA se propose de rendre les décideurs plus attentifs aux besoins des groupes cibles relativement aux filières, et de renforcer l'orientation pro-pauvre des politiques dans ces sous-secteurs. Les objectifs institutionnels du projet comprendront le renforcement de la gouvernance des filières à tous les niveaux par une amélioration des capacités des unions, fédérations et groupes locaux de producteurs, transformateurs, commerçants et micro-entrepreneurs; l'introduction de plus d'efficacité, de transparence et d'équité dans les transactions, de manière à faire fonctionner les marchés au bénéfice des ruraux pauvres; et le transfert de la création de valeur plus en amont dans les filières, dans l'intérêt de leurs participants relativement plus pauvres.

Politiques du FIDA et stratégie d'alignement

14. Le projet est conforme à la stratégie de partenariat avec le secteur privé, à l'actuel programme d'options stratégiques par pays, à la stratégie régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, aux stratégies relatives à la micro-entreprise rurale et à la finance rurale, et à la politique du FIDA concernant le ciblage de ciblage.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le projet est aligné sur les priorités du gouvernement, que traduisent les quatre piliers du DSRP et de la SDR récemment définie. La SDR – qui devra être appliquée dans le cadre du DSRP – cible les segments les plus pauvres de la population rurale. Le gouvernement a fait de la promotion des filières agricoles une des priorités de sa SDR en lançant un programme national de développement des filières. Des plans d'action ont été établis pour chaque filière, et l'appui des donateurs a été sollicité. Le projet traduira en pratique un des principaux axes de la SDR, qui vise à promouvoir un développement agricole durable, à améliorer la sécurité alimentaire et à accroître le revenu des ruraux.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Le gouvernement met en place des mécanismes centralisés et décentralisés pour coordonner toutes les interventions en cours en matière de développement des filières, en particulier les projets financés par la Banque mondiale, l'Agence danoise d'assistance au développement international (DANIDA), la Coopération allemande et l'Agence canadienne de développement international (ACDI). En concentrant ses activités aux niveaux «micro» et «intermédiaire», le projet développera un

partenariat structuré avec le futur projet de diversification et commercialisation agricoles de la Banque mondiale, qui ciblera les niveaux «intermédiaires» et «macro», et avec le Programme d'appui au secteur agricole de DANIDA.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le projet a quatre composantes: i) communication rurale, mise en réseau des acteurs des filières et liens avec les marchés (8% des coûts de base); ii) renforcement des capacités (44%); iii) fonds de développement des filières (FODEF) (33%); et iv) organisation et gestion du projet (15%).

Catégories de dépenses

18. Il y a dix catégories de dépenses: i) génie civil (1%); ii) véhicules (4%); iii) équipement et matériaux (1%); iv) assistance technique (3%); v) études (2%); vi) formation et communication (34%); vii) FODEF (32%); viii) prestation de services (6%); ix) salaires (10%); et x) dépenses de fonctionnement (7%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Le projet sera placé sous l'autorité du Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques, qui a la responsabilité du développement rural au Burkina Faso. Les autres partenaires clés de l'exécution comprennent les unions, fédérations et autres associations d'acteurs des filières, les GIE, et des prestataires de services spécialisés des secteurs privé, public et associatif.

Responsabilités en matière d'exécution

20. L'UCP aura la responsabilité générale de l'exécution du projet et de l'utilisation des fonds. Trois UCP décentralisées seront installées à l'échelon local. Les activités de terrain seront sous-traitées à des prestataires de services des secteurs privé, public et associatif comprenant des organisations professionnelles des filières, des associations de producteurs et des unions paysannes. Les contrats et mémorandum d'accord définiront clairement les objectifs à atteindre en termes de performance et les résultats attendus, et contiendront des indicateurs de performance. Appuyée par quelque 560 vulgarisateurs-relais dans les villages qui permettront de mieux atteindre les groupes vulnérables, la mise en œuvre de l'approche de ciblage du projet sera de la responsabilité d'agents de terrain, pour lesquels ceci constituera un objectif de performance essentiel.

Rôle de l'assistance technique

21. Le FIDA apportera au cours de la première année du projet un soutien à la mise en œuvre pour couvrir le coût de l'assistance technique pour le S&E.

Situation des principaux accords d'exécution

22. En dehors de l'accord de prêt type du FIDA, aucun autre accord ne sera nécessaire pour permettre l'exécution du projet.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Les principales sources de financement sont le FIDA (13,83 millions de USD); le gouvernement (2,49 millions de USD); et les bénéficiaires du projet (0,54 million de USD).

H. Avantages, justification économique et financière

Principales catégories d'avantages apportés par le projet

24. Les principaux bénéfices attendus sont une augmentation des revenus agricoles et un renforcement de la sécurité alimentaire obtenus par: i) une production accrue de niébé, de sésame, de viande caprine et bovine, de volaille et d'oignons; ii) une réduction des pertes après récolte et un accroissement de l'activité de stockage à la

ferme permettant aux ménages ruraux de tirer avantage des fortes fluctuations saisonnières des prix; iii) une capitalisation des producteurs et petits commerçants; iv) l'inclusion durable des groupes de population les plus pauvres dans les filières; v) un accroissement de la valeur ajoutée au niveau des groupes cibles, ainsi que des activités de commercialisation additionnelles; et vi) un renforcement des organisations dans les filières ciblées, permettant de mieux structurer ces filières et d'accroître l'impact des politiques sub-sectorielles.

Viabilité économique et financière

25. Le taux de rentabilité interne économique du projet est estimé à 17%, et il est peu sensible aux aléas. Compte tenu du fait que les hypothèses de calcul étaient relativement conservatrices, ce taux peut être considéré comme satisfaisant.

I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement

Modalités de gestion des connaissances

26. Par sa composante communication rurale, mise en réseau des acteurs des filières et liens avec les marchés, le projet collaborera avec d'importantes parties prenantes de la gestion des connaissances (notamment les donateurs, les ONG et l'Institut national de l'environnement et de la recherche agricole) parmi les responsables concernés par les politiques de développement des filières. Par différents moyens (ateliers semestriels d'apprentissage et d'innovation, ateliers de S&E participatif, voyages d'étude, écoles pratiques d'agriculture, démonstrations de technologies et d'équipements, etc., réunions régulières entre coordonnateurs de projets de développement de filières), le projet engagera un processus à double sens de partage du savoir et de l'expérience avec d'autres partenaires du développement, qui inclura des organisations régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest, la Fédération nationale des femmes rurales et les services de secours catholique.

Innovations en matière de développement

27. Le projet facilitera le dialogue entre individus et institutions et encouragera des méthodes de négociation adaptées à des situations asymétriques complexes avec une multiplicité de parties prenantes. La sous-composante innovante de communication rurale s'efforcera d'intégrer différents acteurs dans un processus d'échange d'informations de bas en haut et de haut en bas. Le S&E comprendra des processus d'apprentissage et d'innovation concernant non seulement le «hardware» (technologies, infrastructure, par exemple) mais aussi le «software» (approches utilisées, mise en réseau, autonomisation).

Approche d'élargissement

28. Le projet élargira la portée des activités en utilisant: i) les vulgarisateurs-relais dans les villages permettant d'atteindre des populations plus larges et les volontaires villageois de santé animale; ii) les relais pour la préparation des microprojets; iii) les champs écoles paysans; et iv) les unions, fédérations et autres associations d'acteurs des filières, y compris les organisations paysannes et les chambres d'agriculture actives aux niveaux provincial, régional et national. Le projet aura des liens avec un certain nombre de dons d'assistance technique régionaux qui appuient les nouvelles techniques de production importantes pour saisir des marchés de niche (par exemple sésame biologique), favorisent les espèces négligées et sous-utilisées, et renforcent la gestion collaborative de l'innovation rurale, tous projets qui contribueront également à élargir les approches et activités ayant fait leurs preuves.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Les principaux risques sont: i) une qualité inadéquate des modules et kits de formation technique, commerciale et de gestion – que l'on corrigera en investissant dans la recherche appliquée et l'identification de modules existants ayant fait leurs preuves dans la région et qui pourraient être adaptés; ii) la disponibilité, l'intérêt et la qualité inégales des prestataires de services et la qualité inégale des plans d'affaires et des plans de développement qu'ils aident à établir – ce à quoi on remédiera par un programme de formation approfondie à organiser; et iii) la volatilité des prix dans les filières ciblées. Risque que l'on atténuera en suivant les prix en permanence et en effectuant des analyses de séries chronologiques de prix pour mieux comprendre les tendances, la saisonnalité et la volatilité des prix et pour pouvoir ainsi conseiller les acteurs des filières et leur permettre de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause et en temps voulu.

Classification environnementale

30. Le projet a été classé comme opération de catégorie B étant donné qu'il ne devrait pas avoir d'effet négatif important sur l'environnement. Les champs écoles paysans encourageront en fait une réduction de l'emploi d'engrais chimiques et de pesticides, qui améliorera l'environnement global et la santé des petits producteurs.

K. Durabilité

31. Les principaux moyens prévus pour garantir la durabilité des actions une fois le projet terminé tournent autour du renforcement des organismes liés aux filières et des organisations faïtières dans les domaines technique, commercial et organisationnel. De plus, le projet encouragera l'identification de vulgarisateurs-relais et de volontaires villageois de santé animale issus des GIE locaux. La pérennisation des investissements publics sera garantie par la mise en place de comités de gestion à l'échelon villageois, local ou provincial.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de prêt entre le Burkina Faso et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord négocié est joint en annexe.
33. Le Burkina Faso est habilité, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera au Burkina Faso un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions trois cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (9 350 000 DTS) venant à échéance le 15 novembre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations de prêt conclues le 16 novembre 2006)

1. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, le Gouvernement prend ou fait prendre, dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la *"Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997"* de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et ses avenants.
2. Le Gouvernement s'assure que les activités du suivi-évaluation interne porteront principalement sur le suivi du processus d'apprentissage et d'innovation, de l'exécution des programmes et des modifications des programmes de travail et budget annuels (PTBA) si nécessaire, des performances et des filières ciblées; l'évaluation financière des coûts des investissements et de la participation des bénéficiaires, et la gestion des données et leur mise à jour. Des ateliers participatifs d'apprentissage et d'innovation et des ateliers de suivi-évaluation participatifs seront organisés. Ces derniers seront conduits par des consultants externes. Ceux-ci veilleront à la participation de tous les acteurs et en particulier des catégories défavorisées. Sur la base de ces travaux de terrain, les consultants seront en mesure d'élaborer une analyse comparative et de dégager les principales tendances et recommandations appropriées au niveau de la filière. Le processus d'apprentissage et d'innovation des technologies reposera sur des réunions de travail semestrielles réunissant le personnel du projet et les principaux partenaires pour des réflexions stratégiques sur la qualité des résultats obtenus et des approches utilisées et l'efficacité de mise en œuvre. Le suivi des filières ciblées se fera à partir des études des changements structurels et des études des séries de prix.
3. Le Gouvernement mènera une enquête anthropométrique et une enquête socio-économique. L'enquête anthropométrique permettra de suivre l'impact du projet sur la situation nutritionnelle de la population. L'enquête socio-économique de référence sera basée sur la méthode du système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA. Le questionnaire comprendra des indicateurs clés relatifs aux biens des ménages permettant de mesurer l'impact dans les domaines suivants: i) facteurs physiques et financiers de production; ii) revenus; iii) capital social et renforcement des capacités; iv) équité entre hommes et femmes; v) sécurité alimentaire; vi) impact environnemental; vii) institutions et cadre juridique.
4. Le Gouvernement assurera le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur le territoire du Burkina Faso.
5. Le recrutement du personnel du projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement, excluant toute discrimination, et sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables. Le recrutement des cadres principaux du projet,, à savoir le coordonnateur de l'unité de gestion du projet (UGP), le responsable administratif et financier (RAF) de l'UGP, le chargé des opérations responsable de la programmation, du suivi-évaluation et du ciblage, le comptable, le responsable chargé de la communication et du renforcement des capacités et le responsable

filières et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel du projet sera soumis à des évaluations de performance organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire du Burkina Faso. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du projet.

6. Les événements suivants sont spécifiés comme causes additionnelles de suspension:
 - a) À la date prévue pour l'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord de prêt n'a pas pris effet.
 - b) Le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le projet ont été portées à son attention et que le Gouvernement n'a pas procédé de façon satisfaisante, de l'avis du FIDA, à son devoir d'enquête en la matière; ou, à la suite de cette enquête et sur la base de ses conclusions ou d'autres informations, le FIDA, en consultation avec le Gouvernement, considère que ces pratiques ont effectivement eu lieu et que le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA.
 - c) Le manuel de procédures administratives, financières et comptables, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, ou a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le projet.
7. La non-soumission des rapports d'audit annuels dans les six mois suivant le délai de six mois prescrit dans l'accord de prêt constitue une cause de suspension obligatoire.
8. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions de décaissement:
 - a) Aucun retrait ne sera effectué avant que le projet de manuel de procédures administratives, financières et comptables n'ait été préparé et soumis au FIDA.
 - b) Aucun retrait ne sera effectué avant que le premier PTBA n'ait été approuvé par le comité de pilotage (CP) et le FIDA.
9. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur:
 - a) Un avis juridique favorable délivré par le Conseil Constitutionnel ou toute autre autorité compétente sur le territoire du Burkina Faso, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement.
 - b) L'UGP et le CP ont été créés par Arrêtés ministériels.
 - c) Le coordonnateur de l'UGP, le chargé des opérations responsable de la programmation, du suivi-évaluation et du ciblage, le RAF ont été recrutés conformément à la procédure décrite au paragraphe 5 du présent document.
 - d) Un compte de projet et un compte spécial ont été ouverts par le Gouvernement et la somme en FCFA équivalant à 100 000 USD, correspondant au dépôt initial des fonds de contrepartie du Gouvernement, a été déposée sur le compte de projet.

Key reference documents

Country reference documents

Poverty reduction strategy paper
Rural Development Strategy

IFAD reference documents

Private Sector Strategy
COSOP
Regional Strategy for Western and Central Africa
Rural Microenterprise Strategy
Regional Strategy for Rural Finance
Policy on Targeting

Other miscellaneous reference documents

World Bank Agricultural Diversification and Marketing Project Appraisal Document (PAD),
23 May 2006

Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Source d'information	Risques/hypothèses
1. OBJECTIF GLOBAL			
Réduire la pauvreté rurale en facilitant l'accès équitable des pauvres ruraux aux filières agricoles qui bénéficient de marchés porteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Index des biens des ménages (SYGRI) - Indice de pauvreté au niveau régional 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et enquêtes de référence - Enquête prioritaire sur les niveaux de vie (EPNV) - Rapport d'achèvement du projet - Rapport d'évaluation finale 	
2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
1. Renforcer la mise en réseau des groupes cibles et des autres acteurs des filières	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de GIE/ménages qui s'insèrent dans les filières (vulnérables, femmes, jeunes) - Nombre de GIE/ménages qui ont accès aux intrants (vulnérables, femmes, jeunes) - Volumes de production échangés (par genre et par produit) - Degré de participation des femmes et des plus vulnérables - Réseaux d'échanges d'informations fonctionnelles (% de groupements de femmes impliqués) - Pourcentages de ménages utilisant les réseaux d'information (par genre) 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques du MAHRH et du MRA - Rapport du S-E du Projet - Revue à mi-parcours - Enquêtes d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté des acteurs de la filière de renforcer les liens avec le groupe cible du FIDA - Prix rémunérateurs dans les filières ciblées
2. Renforcer les capacités des acteurs des filières et de leurs organisations faïtières	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de groupements appliquant les méthodologies et technologies enseignées (par genre) - Fonctionnement et pérennité du réseau de relais - Pérennité des GIE (par genre) - Dynamique des organisations faïtières en termes d'activités développées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport du S-E du Projet - Revue à mi-parcours - Enquêtes d'impact - Rapports de la Direction de la Vulgarisation et de l'Aide aux Organisations des Producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté des GIE et des organisations faïtières
3. Améliorer l'accès des groupes cibles aux investissements productifs et de mise en marché.	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de microprojets opérationnels - Impact sur les revenus des ménages (par genre) - Surplus de production et de volumes commercialisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques du MAHRH et du MRA - Rapport du S-E du Projet - Revue à mi-parcours - Enquêtes d'impact - Rapport d'activité du FODEF 	<ul style="list-style-type: none"> - Les filières ciblées ont un potentiel d'absorption de la production additionnelle

